



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/205
23 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

**Groupe de travail du Plan à moyen terme
et du budget-programme**

Cinquante et unième session

Genève, 1^{er}-5 septembre 2008

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

**Évaluation des activités de coopération technique:
rapport intérimaire sur les activités de la CNUCED
en matière d'assistance technique liée au commerce
et de renforcement des capacités pour l'accession
à l'Organisation mondiale du commerce**

**Rapport sur l'application des recommandations formulées dans le rapport
d'évaluation des activités de la CNUCED en matière d'assistance
technique liée au commerce et de renforcement des capacités
pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce**

Note du secrétariat*

Résumé

À sa quarante-septième session, en septembre 2006, le Groupe de travail du Plan à moyen terme et du budget-programme a examiné l'Évaluation approfondie des activités de la CNUCED en matière d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (TD/B/WP/190). Un premier rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation a été présenté à la quarante-neuvième session du Groupe de travail. Celui-ci a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'application des recommandations, encouragé le secrétariat à poursuivre ses efforts en ce sens et lui a demandé de rendre compte de l'exécution du programme d'accession à l'OMC. La présente note, qui répond à cette demande, indique l'état actuel de l'application des recommandations a), b), e) et f); les recommandations c), d), g), h) et i) ont déjà été mises en application et il n'en est donc pas question.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

I. Application des recommandations du rapport d'évaluation

Mesures nécessaires Recommandations issues du rapport d'évaluation (TD/B/WP/190, par. 56)	État d'application au 30 août 2007 Extraits du document TD/B/WP(XLIX)/CRP.3	État actuel d'application
<p>Recommandation a):</p> <p>Les donateurs devraient garantir à la CNUCED un financement constant et prévisible sur plusieurs années afin qu'elle puisse proposer des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités plus durables, élargies et approfondies qui couvrent toutes les étapes des négociations et de la mise en œuvre, avant, pendant et après l'accession.</p>	<p>Actuellement, les donateurs accordent un financement de deux ans couvrant l'ensemble de la période des négociations, avant, pendant et après l'accession. Afin de donner suite à cette recommandation, la CNUCED s'emploie concrètement à mobiliser le soutien des donateurs en faveur de ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, et reste en relations avec eux pour qu'ils fournissent un financement prévisible. Toutefois, à ce jour, aucun nouveau financement ne s'est matérialisé.</p>	<p>La CNUCED a continué de s'employer à mobiliser le soutien des donateurs en faveur de ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pour l'accession à l'OMC. Toutefois, en dépit de relations suivies avec les donateurs à propos du financement prévisible de ce type d'activités, les nouveaux fonds ne se sont pas encore matérialisés.</p>
<p>Recommandation b):</p> <p>Il faudrait accroître les ressources budgétaires allouées à la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base dans le domaine de négociations commerciales afin qu'elle puisse accompagner de manière suivie les pays pendant tout</p>	<p>Le nombre de demandes d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le cadre des négociations commerciales et de l'accession a considérablement augmenté ces dernières années. Toutefois, le fait que les ressources (humaines et financières) soient actuellement limitées a freiné les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Comme il est indiqué dans la recommandation, il faudrait accroître les</p>	<p>L'alinéa e du paragraphe 90 de l'Accord d'Accra dispose que la CNUCED devrait «maintenir et renforcer l'appui technique et les activités de coopération dont bénéficient les pays en développement, en fonction de leur niveau de développement, en particulier les PMA et les pays en transition avant, pendant et après leur processus d'accession à l'OMC». À sa cinquantième session, le Groupe de travail, dans ses conclusions</p>

Mesures nécessaires Recommandations issues du rapport d'évaluation (TD/B/WP/190, par. 56)	État d'application au 30 août 2007 Extraits du document TD/B/WP(XLIX)/CRP.3	État actuel d'application
<p>le processus d'accèsion, y compris dans la phase d'après accèsion, et veiller à ce qu'ils s'acquittent de leurs obligations, s'adaptent au nouveau régime et tirent parti des possibilités offertes par le système commercial multilatéral; à cet égard, l'accèsion à l'OMC devrait être une activité centrale de la CNUCED.</p>	<p>ressources budgétaires allouées au Service des négociations commerciales et de la diplomatie commerciale de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base afin de pouvoir accompagner en continu les pays accédants pendant la procédure d'accèsion, y compris après l'accèsion, et de veiller à ce qu'ils s'acquittent de leurs obligations, s'adaptent au nouveau régime et profitent des possibilités offertes par le système commercial multilatéral. On se souviendra qu'il est recommandé au paragraphe 56 b) de l'Évaluation des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique liées au commerce pour l'accèsion à l'OMC que l'accèsion à l'OMC soit une activité centrale de la CNUCED. Cette recommandation reste à appliquer.</p>	<p>concertées sur l'examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2010-2011, a souligné que l'Accord d'Accra constituait la base des travaux de la CNUCED pour les quatre prochaines années. Toutefois, en dépit du nombre croissant de demandes d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine des négociations commerciales et de l'accèsion à l'OMC, les limites actuelles des ressources humaines et financières ne permettent pas de fournir le niveau d'assistance technique souhaitable. Il est préconisé, tant dans le rapport d'évaluation que par le Groupe de travail, d'accroître les ressources budgétaires affectées au Service des négociations commerciales et de la diplomatie commerciale de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, afin de maintenir et de renforcer ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. La recommandation b) du rapport d'évaluation, qui fait état de l'importance de cette assistance, n'a pas encore été suivie d'effet.</p>

Mesures nécessaires Recommandations issues du rapport d'évaluation (TD/B/WP/190, par. 56)	État d'application au 30 août 2007 Extraits du document TD/B/WP(XLIX)/CRP.3	État actuel d'application
<p>Recommandation e):</p> <p>Les procédures administratives et financières de la CNUCED devraient être assouplies pour permettre à l'organisation de répondre rapidement aux besoins et aux préoccupations des pays en voie d'accession.</p>	<p>Bien que le secrétariat de la CNUCED s'emploie constamment à améliorer ses procédures administratives et financières internes, il doit se conformer aux règles et aux règlements des Nations Unies et aux modalités des accords de projet conclus avec les organismes donateurs. Toutefois, il est également nécessaire de concevoir et d'examiner de nouvelles approches afin de renforcer l'efficacité des procédures administratives et financières. En outre, les modalités des accords d'exécution de projets pourraient être fixées de manière à assouplir et accélérer les réalisations dont il s'agit. Actuellement, la norme veut que les activités de projet soient définies d'emblée, souvent plusieurs mois ou plusieurs années avant l'exécution. De ce fait, il est parfois difficile d'agir rapidement et avec souplesse. Il y a lieu de s'interroger sur la façon dont cette recommandation pourrait être appliquée.</p>	<p>Des consultations tenues avec les donateurs avant la douzième session de la Conférence de la CNUCED sur le regroupement des activités de coopération technique conformément à la décision 492 (LIV) du Conseil du commerce et du développement ont débouché sur la création de 17 groupes thématiques. Les contributions ont été rassemblées pour chacun de ces groupes et cette pratique se poursuivra, conformément aux instructions des donateurs. La création d'autres groupes thématiques est envisagée pour les prochains mois et les prochaines années, en particulier pour les nouvelles activités, pour autant que les donateurs soient désireux de créer des fonds d'affectation spéciale multipartites. La pérennisation des projets par la création de groupements thématiques multidonateurs sur plusieurs années contribue à la simplification de la structure financière de la CNUCED.</p>

Mesures nécessaires Recommandations issues du rapport d'évaluation (TD/B/WP/190, par. 56)	État d'application au 30 août 2007 Extraits du document TD/B/WP(XLIX)/CRP.3	État actuel d'application
<p>Recommandation f):</p> <p>Il est essentiel que les donateurs fassent preuve de cohérence dans l'utilisation de la CNUCED en tant qu'organe principal d'appui à l'accession afin d'éviter les chevauchements entre les programmes et la concurrence entre les différentes actions, de peser le moins possible sur la capacité d'absorption limitée des pays et d'éviter de donner des conseils contradictoires ou prêtant à confusion.</p>	<p>Le manque de cohérence des donateurs reste un grave problème pour les gouvernements bénéficiaires, amoindrit l'efficacité du développement et débouche sur l'inefficacité. Il faut donc veiller à la cohérence des politiques des donateurs. La CNUCED, agent de liaison du système des Nations Unies pour les questions liées au commerce et au développement, reste en relations avec les milieux des donateurs pour faire valoir les spécificités de son assistance technique quant à l'accession à l'OMC, notamment l'aide qu'elle octroie à ce titre en fonction du niveau de développement et de la capacité du pays de satisfaire aux obligations qui incombent à un membre de l'OMC.</p>	<p>La CNUCED, agent de liaison du système des Nations Unies pour les questions de commerce et de développement, poursuit sa collaboration avec d'autres organismes et organisations des Nations Unies pour faciliter l'accession à l'OMC, en vue d'améliorer la cohérence et les synergies. L'application des décisions prises par le Conseil du commerce et du développement et des directives de l'Accord d'Accra se poursuit et il est prévu que les réformes en cours au secrétariat, telles que le regroupement par thème des programmes d'assistance technique, permettront de renforcer la cohérence du secrétariat. Le manque de cohérence de la part des donateurs demeure cependant un grave problème pour les pays bénéficiaires.</p>
